

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : L'an deux mil quatorze, le lundi 1^{er} septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal
25 août 2014 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la
Nombre de Conseillers présidence de Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, VALLÉE Bernadette,
Présents : 11 LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel, MARTINAT
Votants : 15 Séverine, LECLAIR Nadine, BOUGUEREAU Jean-Noël, GARCIA Claire, POMMEREAU
François, KURYS Vincent.
Etaient excusés : Madame et Messieurs CARROUÉE Henri ayant donné pouvoir à
Madame LANGLOIS Christiane, d'HÉROUVILLE Yolande ayant donné pouvoir à Monsieur
d'HÉROUVILLE Emmanuel, MEUNIER Pierre ayant donné pouvoir à Madame GARCIA
Claire, MARIE Olivier ayant donné pouvoir à Madame VALLÉE Bernadette.
Secrétaire de séance : Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 août 2014

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 août 2014 est approuvé à l'unanimité.

Avancement du PAVE et de l'aménagement des ERP

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les engagements pris par la Commune :

- élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) ;
- former un comité de pilotage qui engagera la concertation, avec l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains, avec les associations représentatives des personnes handicapées ou à mobilité réduite, avec toute personne de la Commune désirant faire partie du comité de pilotage ;
- réaliser les diagnostics des ERP existants dans la Commune avec l'aide d'une société de conseil qui sera choisie par appel d'offres par la Communauté de Communes pour mutualiser les coûts.

Après concertation avec différentes personnes concernées de la Commune, un comité de pilotage s'est proposé.

Le Maire rappelle aussi qu'il existe 12 ERP appartenant la commune mais qu'il y aura aussi plusieurs ERP (privés) à diagnostiquer.

Pour information, le document du PAVE contiendra :

- un état des lieux de l'accessibilité dans la commune (voirie et espaces communaux),
- une proposition de travaux d'amélioration de l'accessibilité,
- un chiffrage (des devis et des estimations),
- un délai de réalisation (une programmation pluriannuelle),
- une périodicité et les modalités de sa révision.

Délai à respecter : avant le 1^{er} janvier 2015, la commune devra transmettre aux autorités préfectorales un ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) qui ne pourra dépasser 6 années (fin obligatoire des travaux 31/12/2020).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet échéancier et les modalités de mise en œuvre du PAVE.

PLU : suite à donner

Avec les adjoints, le Maire a reçu le 28 août la société EDC2i qui avait accompagné la commune dans l'élaboration du PLU. Il apparaît qu'une mise à niveau des documents existants, pour respecter les évolutions récentes de la législation (Grenelle 2 ; loi ALUR...) est possible, par l'ajout d'un chapitre spécial pour Grenelle et par la réalisation d'études complémentaires (« trame verte et bleue »).

A l'issue de ces échanges,

- nous attendons une proposition de la société EDC2i pour connaître le montant de leur prestation d'accompagnement,
- nous consulterons d'autres bureaux d'études environnementales pour les études complémentaires,
- nous souhaitons un accompagnement juridique pour la bonne mise en forme des documents.

Le Conseil Municipal approuve la reprise de cette démarche sous cette forme.

Travaux d'assainissement : choix d'une entreprise de contrôle

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des travaux d'assainissement en cours dans la commune et en particulier la fin prochaine de la 1^{ère} tranche des travaux. Il devient nécessaire de retenir une entreprise pour contrôler la bonne

réalisation de ces travaux et de passer un contrat pour le « contrôle en domaine public préalable à la réception des travaux assainissement (1^{ère} tranche) ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande à la Société Orléanaise d'Assainissement (SOA).

Rapports sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement de l'année 2013

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation, le Conseil Municipal :

- adopte les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif,
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- décide de mettre en ligne les rapports validés sur le site www.serviceseaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Mise à jour des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

Situation d'une portion de chemin rural

La discussion au sein du conseil, porte sur la situation d'une portion d'une cinquantaine de mètres du chemin rural dit « de Souvigny à Isdes ». Ce chemin arrive en cul de sac sur une propriété et cette portion a été close par le propriétaire voisin. Au cours des échanges, plusieurs options ont été envisagées.

Après échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre la réflexion.

Dépenses diverses d'entretien et d'aménagements

La « commission travaux » présente au conseil un programme d'aménagements et de travaux à faire :

- Pour le cabinet paramédical le déblocage d'un budget de 3 000 € est voté à l'unanimité. L'installation du nouveau cabinet de pédicurie étant prévue pour le 15 octobre 2014 ;
- Remise en état d'un logement au 1^{er} étage : des devis seront demandés, l'objectif étant de remettre en état ce logement pour le louer à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- Elagage d'arbres dans le village (platanes de la place devant l'ancienne poste), d'une portion du chemin rural dit « du Petit Cordon » pour la réactivation de la liaison randonnée avec Souvigny et abattage d'arbres à proximité du bâtiment préfabriqué. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la Société VASLIER pour ces travaux s'élevant à 2 184 € TTC.

Réforme des rythmes scolaires

La Commune de Villemurlin propose d'ouvrir son Centre de Loisirs avec une participation de la commune pour les enfants d'Isdes qui s'y rendraient le mercredi après-midi, à raison de 4,50 €.

Le Conseil Municipal autorise cette participation financière (4,5 €/jour/enfant).

Décisions modificatives comptables

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits nécessaires pour les budgets des services « eau potable » et « assainissement ».

Informations diverses

- Rappel des prescriptions à respecter suite à l'Arrêté Préfectoral autorisant l'exploitation du forage
 - La tête du forage devra être réaménagée dans les 6 mois,
 - Une alarme sera installée sur la tête de forage (dans les 6 mois) et des alarmes anti intrusions seront posées sur la trappe d'accès à la bache et sur les portes d'accès,
 - Le capot de protection de la bache sera remis en état,
 - Le terrain sera clos par un grillage de 2 m de haut et par un portail fermant à clé,
 - Le système d'assainissement des vestiaires du stade sera mis en conformité (délai 1 an).
- Le maire informe le conseil municipal de la création d'une association des « pros » d'Isdes (commerçants et professions libérales).

Le prochain conseil est prévu le lundi 6 octobre 2014 à 19 h.

La séance est levée à 22 h 15.

Pour extrait,
Le Maire,

C. COLAS.